



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 mai 2009**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

***APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE
DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2008***

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de **F 8'468'748.38** aux charges et de **F 12'534'585.81** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 4'065'837.43**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de **F 1'720'388.50** aux dépenses et de **F 490'281.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 1'230'107.50**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 1'230'107.50** par l'autofinancement à raison de **F 5'703'620.43** au moyen de la somme de **F 1'629'120.00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de **F 8'663.00** et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 4'065'837.43**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 4'065'837.43** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 18 juin 2009.

Vandœuvres, le 19 mai 2009

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO